

Département du Var

Arrondissement de
TOULON

Canton de
SAINT CYR SUR MER

VILLE DE SAINT CYR SUR MER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2015 – 11 - 05

Séance du 17 novembre 2015

Nombre de Conseillers 33

En exercice : 33

Présents : 29

Représentés : 2

Absents excusés : 2

L'an deux mille quinze, le dix sept novembre,

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT CYR SUR MER
réuni à la Salle du Conseil Municipal, sur la convocation et sous la
présidence de Monsieur le Maire

OBJET :

Etaient présents : Monsieur Philippe BARTHELEMY, Maire

Adjoints : Mesdames GOHARD, GUIROU-NOUYRIGAT,
SAMAT, VANPEE, Messieurs BAGNO, FERRARA, HERBAUT,
JOANNON, LE VAN DA.

PAE DE LA MIOLANE

**AUTORISATION DE
PROGRAMME N° 2
SUR LE BUDGET
DE L'EAU**

AJUSTEMENTS

Conseillers Municipaux : Mesdames, AIELLO, BERTOIA,
CIDALE, GIACALONE, MANFREDI, ORSINI, PELOT-
PAPPALARDO, TROGNO, Messieurs, BERNARD,
BUONCRISTIANI, CATTAI, GIULIANO, GUEGUEN,
LUCIANO, OLIVIER, ROCHE, SAOUT, SERRE, VALENTIN

Etaient représentés :

Conseillers Municipaux : Mesdames Olivia MOTUS-JAQUIER
(procuration à Pierre LUCIANO), Isabelle VIDAL (procuration à
Monsieur le Maire).

Etaient absentes excusées :

Conseillers Municipaux : Mesdames Elisabeth LALESART,
Stéphanie LEITE

<<<>>>

Le Conseil Municipal nomme Monsieur Pierre LUCIANO,
Secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture
083-218301125-20151117-DEL20151105-DE
Date de télétransmission : 19/11/2015
Date de réception préfecture : 19/11/2015

Par délibération en date du 5 avril 2011, complétée par délibération du 10 juillet 2012, le Conseil Municipal a institué le périmètre définitif du Programme d'Aménagement d'Ensemble (PAE) dit de « la Miolane ».

Il est rappelé que l'objet de cette opération est l'aménagement du secteur de la Miolane, tant en terme de voirie que de réseaux divers (eau, assainissement, rétentions d'eau pluviales, gaz, électricité, éclairage public, télécommunication...), pour répondre aux besoins des futurs habitants du secteur.

Ces équipements impacte à la fois les budgets de la Commune, de l'Eau et de l'Assainissement.

Afin de permettre une programmation pluriannuelle des investissements, il a été décidé de recourir à la procédure d'autorisation de programme et de crédits de paiement (AP/CP) prévue aux articles L2311-2 et R2311-9 du code général des collectivités territoriales, et ce, pour chacun des trois budgets concernés.

L'opération est unique mais elle sera déclinée en trois AP/CP sur chacun des budgets de la Commune, de l'Eau et de l'Assainissement.

Ainsi, par délibération n° 2014.12.12 du 16 décembre 2014, le Conseil municipal a approuvé l'autorisation de programme sur le budget de l'Eau dénommée « La Miolane - AP n°2 - Eau », et les crédits de paiement afférents.

Dans le cadre du suivi régulier de cette autorisation de programme, il convient d'ajuster les crédits de paiements afin de tenir compte, au plus près, de la réalité du phasage des dépenses et recettes, au fur et à mesure de la réalisation de l'opération.

Par conséquent, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les ajustements de l'autorisation de programme sur le budget de l'Eau, dénommée « La Miolane - AP n°2 - Eau », et les crédits de paiement afférents, tels que présentés dans les tableaux ci- annexés.

Vu le débat d'orientations budgétaires concernant le budget de l'Eau de l'exercice 2015, présenté lors de la séance du Conseil Municipal du 18 novembre 2014,

Vu la consultation de la Commission des Finances, lors de sa séance du 4 novembre 2015,

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE,

Adopte l'exposé qui précède,

Approuve les ajustements de l'autorisation de programme sur le budget de l'Eau dénommée « La Miolane - AP n°2 - Eau », et les crédits de paiement afférents, tels que présentés dans les tableaux ci- annexés.

Ainsi fait et délibéré

Les Jour, Mois et An susdits

Pour extrait Conforme

Le Maire

Signature électronique

Philippe BARTHELEMY

Accusé de réception en préfecture 083-218301125-20151117-DEL20151105-DE Date de télétransmission : 19/11/2015 Date de réception préfecture : 19/11/2015
--

APCP PAE LA MIOLANE (Version initiale)
Recettes budgétaires eau Miolane

	2015	2016
autofinancement	60 000,00	20 000,00
2762 - remboursement de TVA	12 000,00	68 000,00
1333 - PAE	0,00	320 000,00
Total	72 000,00	408 000,00

Dépenses budgétaires eau Miolane

	2015	2016
2315 - Travaux	72 000,00	408 000,00
Total	72 000,00	408 000,00

Pour mémoire bilan programme 2011-2014	
Recettes budgétaires	
autofinancement	62 496,45
2762 - remboursement de TVA	13 180,83
1333 - PAE	0,00
Total	75 677,28
Dépenses budgétaires	
2315 - Maitrise d'oeuvre	75 677,28
Total	75 677,28

**APCP PAE LA MIOLANE (Modifications apportées)
Recettes budgétaires eau Miolane**

	2015	2016
autofinancement	- 60 000	+ 60 000
1333 - PAE	+ 60 000	- 60 000

**APCP PAE LA MIOLANE (Version modifiée)
Recettes budgétaires eau Miolane**

	2015	2016
autofinancement		80 000,00
2762 - remboursement de TVA	12 000,00	68 000,00
1333 - PAE	60 000,00	260 000,00
Total	72 000,00	408 000,00

Dépenses budgétaires eau Miolane

	2015	2016
2315 - Travaux	72 000,00	408 000,00
Total	72 000,00	408 000,00

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception en préfecture
083-218301125-20151117-DEL20151105-DE
Date de télétransmission : 19/11/2015
Date de réception préfecture : 19/11/2015